Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le
ID : 076-217607092-20230330-CM_23_044-DE

Le Trait

Petites villes de demain

TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE
CLIMAT - AIR - ÉNERGIE

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	21
Qui ont pris part à la délibération	*27*
Pour Contre Abstention(s) Non votant(s)	27 0 0 0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MARS 2023

Le 30 mars 2023 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :
Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL, Rémy PONTY

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :
Cécile GALHAUT À Jean Pierre MOURIER, Daniel ROUSSEL À Réjan SAUPIN, Béatrice TASSERY À Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR À Patrick CALLAIS, Rachel FOUCART À Sophie LOQUIN, Juan Carlos VEGAS À Monique COURSELLE,

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le
ID : 076-217607092-20230330-CM_23_044-DE

REPRISE PARTIELLE DE PROVISION DESTINEE A COUVRIR UN DEFICIT DU BUDGET ANNEXE ZAC DE LA HAUTEVILLE - CM/23/044

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'une provision de 600 000 € a été constituée par la ville du Trait en 2019 (délibération CM/19/056) afin d'anticiper un éventuel risque que le budget annexe ZAC de la Hauteville ne soit pas en mesure de rembourser l'avance de trésorerie de 1 150 000 € faite par la ville en 2015.

Dans le cadre de la cession d'un terrain à la SEMVIT sur la ZAC de la Hauteville (parcelles AN504 et AP612) estimé à 160 000 € HT (avis des domaines n°2022-76709-09123 du 11 janvier 2023) pour y construire un programme de 8 logements individuels « les jardins de la Hauteville », il est proposé au Conseil Municipal de reprendre partiellement la provision constituée en 2019 à hauteur de 160 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2321-2 et suivants ;
VU la délibération du Conseil Municipal n° CM/19/056 du 20 mai 2019 relative à la création d'une provision destinée à couvrir un déficit envisagé du budget annexe de la ZAC de la Hauteville ;
VU l'avis des domaines n°2022-76709-09123 du 11 janvier 2023 concernant la cession des parcelles AN504 et AP612 à la SEMVIT ;
VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et marges de manœuvre du 23 mars 2023 ;

CONSIDERANT que le produit de la cession des parcelles diminue le risque financier ;

DECIDE de reprendre partiellement la provision pour risques et charges destinée à couvrir un déficit envisagé du budget annexe de la ZAC de la Hauteville pour un montant de 160 000 €.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 31 mars 2023

Patrick CALLAIS,
MAIRE